



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

GUIDE DE VOTRE EXERCICE PROFESSIONNEL

Au 1^{er} juillet 2021

BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

SOMMAIRE

I – INSCRIPTION

A- Informations générales	p.2
B- Prestation de serment	p.3
C- Transfert de Barreau	p.4

II – DEMISSION

A- Informations générales	p.5
B- Transfert de Barreau	p.6
C- Retraite – Honorariat	p.7

III – OMISSION

A- Omission	p.8
B- Conversion d'omission en démission	p.8
C- Levée d'omission	p.8

<u>IV – CHANGEMENT DE STATUT ET D'ADRESSE PROFESSIONNELLE</u>	p.9
---	-----

<u>V - CREATION D'UNE STRUCTURE / BUREAU SECONDAIRE</u>	p.10
---	------

INSCRIPTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La procédure est entièrement dématérialisée. Aucun original (ex: casier judiciaire) n'est à fournir.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 200 €, carte professionnelle comprise, et sont à régler en ligne.

Dès votre demande en ligne effectuée, un accusé de réception vous sera automatiquement transmis par email avec votre reçu.

Chaque demande d'inscription sera étudiée par les Membres du Conseil de l'Ordre, en sa séance tenue tous les quinze jours.

Pour les individuels et création de structure, une visite domiciliaire sera effectuée préalablement à votre passage au Conseil de l'Ordre.

Vous recevrez les documents relatifs à votre inscription, sous huitaine, à compter de votre passage au Conseil de l'Ordre / sous dizaine à compter de votre prestation de serment.

Inscription en ligne
Sur le site [barreau92 – espace M@toque92](https://www.barreau92.com)
<https://www.barreau92.com>

Frais : 200 €

Identifiant : email professionnel
Mot de passe : mot de passe oublié

INSCRIPTION

PRESTATION DE SERMENT



NOTA
BENE

« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité »

- Les inscriptions sur la liste des prestations de serment sont faites dans l'ordre chronologique des demandes, l'audience de prestation de serment ayant lieu une fois par mois.
- Le service de l'exercice professionnel vous communiquera votre convocation à l'audience de prestation de serment dans les huit jours après l'acceptation de votre demande par les Membres du Conseil de l'Ordre.
- Pour cette prestation de serment, les femmes devront porter la robe avec un chemisier blanc, les hommes un nœud papillon blanc.
- Aucun prêt de robe, ni de nœud papillon n'est effectué par la Cour d'Appel de Versailles.

Lieu de Prestation de serment:

**Cour d'Appel de Versailles
5 rue Carnot
78000 VERSAILLES**

INSCRIPTION TRANSFERT DE BARREAU



NOTA
BENE

- Concomitamment à votre demande d'inscription transfert, il convient de vous rapprocher de votre barreau d'origine afin de solliciter votre démission dudit barreau.
- Les inscriptions transfert ne sont traitées qu'à réception de votre dossier professionnel et de l'exeat transmis par votre barreau d'origine, une fois votre démission actée par ce dernier.
- Vous restez affilié à votre barreau d'origine tant que votre inscription n'a pas été effective afin d'assurer la continuité de votre exercice.
- Une fois votre inscription actée par les membres du Conseil de l'Ordre, votre barreau d'origine sera informé directement par nos services de votre date d'inscription.
- Pour les libéraux, le certificat d'inscription SIREN à jour (correspondant à votre nouvelle adresse) devra nous être communiqué afin que vous puissiez commander votre clé RPVA.

Inscription en ligne
Sur le site [barreau92](https://www.barreau92.com) – espace M@toque92

<https://www.barreau92.com>

Frais : 200 €

Identifiant : email professionnel

Mot de passe : mot de passe oublié

DÉMISSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La procédure est entièrement dématérialisée. Elle s'effectue dans votre espace M@toque92, cf. espace personnel

Les frais de démission s'élèvent à 200 € et sont à régler en ligne.

Dès votre demande en ligne effectuée, un accusé de réception vous sera automatiquement transmis par email avec votre reçu.

Chaque demande de démission sera étudiée par le Conseil de l'Ordre, en sa séance tenue tous les quinze jours, sous réserve que vous soyez à jour de vos cotisations ordinaires.

Pour les individuels et libéraux, l'attestation CNBF actant que vous êtes à jour de vos cotisations annuelles doit être jointe à votre demande.

Vous recevrez les documents relatifs à votre démission sous huitaine, à compter de votre passage au Conseil de l'Ordre.

Démission en ligne
Sur le site [barreau92](https://www.barreau92.com) – espace M@toque92
espace personnel

<https://www.barreau92.com>

Frais :200 €

Identifiant : email professionnel

Mot de passe : mot de passe oublié

DÉMISSION RETRAITE - HONORARIAT



NOTA
BENE

- Afin de formaliser votre retraite, il convient de démissionner de votre Barreau (excepté pour les retraites actives).
- Aux termes du formulaire à remplir en ligne, si vous avez des dossiers en cours, il conviendra d'indiquer l'administrateur de votre choix qui sera alors en charge de la reprise de vos dossiers et nous transmettre son accord.
- Aux termes dudit formulaire, vous pourrez également solliciter l'honorariat si vous justifiez d'au moins 20 années d'exercice dans la profession.
- Les avocats honoraires, membres de l'Ordre, sont inscrits sur la liste spéciale des avocats honoraires du barreau. Ils ont droit au port de la robe, à l'occasion des élections, cérémonies et manifestations officielles. Ils participent aux assemblées générales avec voix délibérative. Ils bénéficient du droit de vote à l'élection du bâtonnier, des membres du conseil de l'Ordre et des membres du Conseil national des barreaux. Les avocats honoraires ont accès à la bibliothèque et aux services de l'Ordre. Ils peuvent se faire délivrer une carte d'avocat honoraire par l'Ordre.
- Ils peuvent être investis par le bâtonnier ou le conseil de l'Ordre de toute mission ou activité utile à l'administration de l'Ordre, à l'intérêt de ses membres ou à l'intérêt général de la profession. Ils ne peuvent exercer aucun acte de la profession hormis la consultation ou la rédaction d'actes, sur autorisation du bâtonnier.

Démission en ligne
Sur le site [barreau92](https://www.barreau92.com) – espace M@toque92
espace personnel

<https://www.barreau92.com>

Frais : 200 €

Identifiant : email professionnel

Mot de passe : mot de passe oublié

OMISSION



NOTA
BENE

OMISSION

- L'omission est un arrêt temporaire de la profession d'avocat (arrêt non limité dans le temps).
- Aux termes du formulaire à remplir en ligne, si vous avez des dossiers en cours, il conviendra d'indiquer l'administrateur de votre choix qui sera alors en charge de la reprise de vos dossiers et nous transmettre son accord.

CONVERSION D'OMISSION EN DEMISSION

- Si vous êtes omis du Barreau et que vous souhaitez reprendre la profession pour exercer dans un autre barreau ou faire valoir vos droits à la retraite, il conviendra de solliciter la conversion de votre omission en démission par email à l'adresse : exerciceprofessionnel@barreau92.com en indiquant le barreau souhaité le cas échéant. Dès réception, un RIB vous sera transmis pour procéder au règlement des frais qui s'élèvent à 200€, l'avis du virement effectué devra nous être retourné par email.

LEVÉE D'OMISSION

- La levée d'omission s'effectue en ligne comme une inscription. Il convient de se rendre dans l'espace m@toque (cf. inscription au barreau). Les frais s'élèvent alors à 200€ à payer en ligne.

Omission en ligne
Sur le site [barreau92](http://barreau92.com) – espace M@toque92
espace personnel
<https://www.barreau92.com>

Frais : 200 €

Identifiant : email professionnel

Mot de passe : mot de passe oublié

CHANGEMENT DE STATUT ET/OU D'ADRESSE PROFESSIONNELLE



La procédure est dématérialisée et s'effectue dans votre espace M@toque92, cf. espace personnel – changement de statut.

Cette démarche est gratuite.

Dès votre demande en ligne effectuée, un accusé de réception vous sera automatiquement transmis par email.

Chaque demande sera étudiée par le Conseil de l'Ordre, et pourra donner lieu à une visite domiciliaire au préalable.

Si votre changement d'adresse donne lieu à une visite domiciliaire, vous en serez informé par email.

Vous recevrez les documents relatifs à votre changement sous huitaine, à compter de votre passage au Conseil de l'Ordre.

Changement de statut et/ adresse en ligne
Sur le site [barreau92](https://www.barreau92.com) – espace M@toque92
espace personnel

<https://www.barreau92.com>

Frais :0 €

Identifiant : email professionnel

Mot de passe : mot de passe oublié

INSCRIPTION SOCIETE – BUREAU SECONDAIRE



La démarche s'effectue par email à l'adresse :
exerciceprofessionnel@barreau92.com
accompagnée des pièces sollicitées
(liste sur le site).

Dès réception de votre email, un RIB vous sera transmis pour procéder au règlement des frais d'inscription qui s'élèvent à 200 €.

Chaque demande sera étudiée par le Conseil de l'Ordre, et pourra donner lieu à une visite domiciliaire au préalable.

Dans la cadre où une visite domiciliaire doit être effectuée, vous en serez informé par email.

Si l'inscription de votre Société engendre un changement de mode d'exercice, il conviendra d'effectuer concomitamment votre démarche de changement de statut (comme indiqué ci-dessus).

Inscription Société – Bureau secondaire
Par email
exerciceprofessionnel@barreau92.com
Frais : 200 €
Liste des pièces à fournir sur le site